

Solidarité Féminine pour la  Développement Intégrale

RAPPORT DE PROGRESSION TROISIEME TRIMESTRE

[INFORMATIONs relatives au projet.....2](#)

[SOMMAIRE EXECUTIF.....2](#)

[CONTEXTE DU PROJET.....3](#)

[Objectif\(s\) du projet.....3](#)

[STRATEGIE DE PROJET.....4](#)

[RESULTAT ET PRODUCTION DU PROJET \(6 mois\).....4](#)

[Défis.....20](#)

[RESULTATS NON ATTENDUS \(6 mois\).....21](#)

[I. Mise en valeur du potentiel LOCAL/NATIONAL, et durabilité de projet.....22](#)

[J. PARTenariats et COORDINATION.....22](#)

[K. Bonnes PRATiques, enseignements et INNOVATION.....23](#)

[L. génération de connaissances \(6 mois\).....23](#)

[M. SUIVI ET ÉVALUATION : Activités menées à bien et plan révisé.....24](#)

[N. Prochaines étapes.....24](#)

[O. pièces à l'appui/documents supplémentaires.....25](#)

[P. FEEDBACK de titulaire d'aide.....25](#)

[Q. LISTE DES ACRONYMES.....26](#)

[ANNEXES.....26](#)

[ANNEXE I : Matrice de suivi et d'évaluation de titulaire d'aide du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.....26](#)

INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

Intitulé du projet : « Projet de lutte contre les violences sexuelles en Ituri »

Organisation chargée de la mise en œuvre : Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral. « SOFEPADI »

Bunia : Avenue Nyamukau N° 9, Quartier Lumumba, Ville de Bunia, Province Orientale.

Beni : Avenue Moera N° 4, Quartier Malepe, Commune Beu, Ville de Beni, Province du Nord Kivu.

Tél. : +243 810337354, +243 98508393, +243 815664399,

E-mail : sofepadib@yahoo.fr , julielusenge@yahoo.fr

Territoire(s)/pays de mise en œuvre du projet : Ituri, en République Démocratique du Congo

Lieu géographique de mise en œuvre (*préciser le(s) site(s)*) : District d'Ituri, ville de Bunia : Nizi, Nyangaray, Dele, Cantonie, Nyakunde, Mahagi, Aru. Ville et Territoire de Beni

Montant total de l'aide approuvé : 150 000 dollars américains

Montant total de l'aide reçue à cette date 135 000 Dollars Américains de l' UNIFEM et 96 344\$ USD Dollars Américains de OAK Fondation.

Période du rapport : Juillet à Décembre 2009

SOMMAIRE EXECUTIF

Ce projet de lutte contre les violences sexuelles dans l'ITURI tel que réalisé par l'organisation SOFEPADI, avec l'appui de UNIFEM et la fondation OAK s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre l'impunité des crimes commis contre les femmes et la petite fille pendant et après la guerre et de manière particulière les crimes des violences sexuelles dont les femmes sont victimes au jour le jour dans les provinces Orientale et du Nord Kivu à l'Est de la République Démocratique du Congo sans que cela n'émeuve la conscience nationale.

D'une manière générale, dans la mise en œuvre de ce projet les cibles ci après ont été atteintes :

1. 250 femmes victimes de viols sexuels ;
2. 75 acteurs de l'appareil judiciaire, membres du cadre de concertation : police judiciaire, parquets et auditorats, tribunaux militaires et civils ;
3. Les animateurs de la société civile : confessions religieuses, associations féminines, associations des jeunes, organisations des droits de l'homme, associations savantes, diverses corporations et syndicats, structures basiques de santé, leaders coutumiers... ;
4. 5 composantes des forces présentes, viviers principaux des violeurs : milices tribaux, police, FARDC, MONUC (branche militaire) et ex-combattants.

Pour ce fait, SOFEPADI, en synergie avec les autres acteurs de la contrée, ont travaillé de manière qu'au terme du projet :

1. Les victimes des violences sexuelles s'expriment et dénoncent leurs bourreaux, disposent progressivement des extraits des jugements et militent pour la réparation civile des dommages et préjudices subis ;
2. Les cours et tribunaux produisent périodiquement des rapports qui intègrent les actions menées systématiquement contre les crimes des violences sexuelles,
3. Une nouvelle attitude favorable à la répression des crimes des violences faites à la femme soit observée dans le chef de leaders d'opinion et les leaders communautaires qui sont impliqués dans la promotion et le suivi de l'application des résolutions relatives à la répression des violences sexuelles et la protection de la femme et la petite fille.
4. La communauté est engagée à la cause de la femme et des femmes victimes des violences sexuelles.
5. Les FARDC, la PNC et d'autres forces s'investissent dans la lutte contre les violences sexuelles auprès des unités sous leur contrôle et sont progressivement acquis à la cause des femmes;

CONTEXTE DU PROJET

Dès son lancement officiel à sa clôture, la mise en œuvre du projet sous rapportage a été marquée par un contexte mouvant dans le rayon d'action de post conflit sans paix. Ce projet pilote à caractère judiciaire, avec les innovations qu'il contient (tenue des chambres foraines, organisation des cadres de concertation, implantation des panneaux, forte médiatisation...) continue d'être une opportunité. Une attention particulière de la part de l'équipe exécutive tout au long de sa réalisation s'est imposé.

L'on peut noter en Ituri des missions des personnalités de la Cour Pénale Internationale notamment celle du procureur en septembre et celle du Président de la Cour en décembre dernier en rapport avec les détenus congolais présents à La Haye et des potentiels ainsi que l'implication des procès sur les relations avec l'Etat congolais et les communautés affectées.

Sur le plan national, l'adoption d'une nouvelle loi du 10 janvier 2009 sur la protection de l'enfant a été une opportunité en matière d'accompagnement judiciaire et de sensibilisation pour le cas de viol des enfants. De même, les remaniements, mutations et retraites observés dans toute le République au sein des juridictions civiles, nous ont permis de réfléchir sur l'accélération des tenues des chambres foraines afin d'impliquer les nouvelles compositions dans le rythme de travail et de respecter le délai et les règles de la procédure judiciaire pour un procès équitable.

Dans la région, la reprise de la coopération et le renouement des relations entre la RDC et l'Ouganda et le Rwanda fait croire à une possible stabilité et une paix durable susceptible d'améliorer notamment la coopération judiciaire.

Ce contexte a permis, dans l'ensemble, de revisiter les stratégies de travail et, ce, après chaque exercice d'autoévaluation et de suivi permanent des activités sur terrain

OBJECTIF(S) DU PROJET

1 Objectif global :

« Contribuer à l'éradication de l'impunité des violences faites à la femme en RD Congo en mobilisant l'opinion tant nationale qu'internationale afin que ces violences soient réprimées par la société et leurs auteurs poursuivis par des juridictions compétentes ».

2. Objectifs spécifiques:

1. La loi soit appliquée et imposable à tous ;
2. L'armée dispose d'une politique et des stratégies pour le maintien de la paix ;
3. Les bourreaux et autres persécuteurs de la femme soient transformés en activistes des droits et protecteurs des groupes vulnérables que sont les femmes et les enfants.

STRATEGIE DE PROJET

Les principales activités du projet s'articulent autour de quelques approches et stratégies d'intervention à savoir :

- la mobilisation,
- la sensibilisation,
- la conscientisation (et l'éveil),
- la formation,
- la réhabilitation psychosociale et médicale des victimes de violences sexuelles ;
- l'assistance judiciaire permanente de victimes de violences sexuelles ;
- le plaidoyer au niveau local, National et International.

RESULTAT ET PRODUCTION DU PROJET (6 MOIS)

Résultat attendu 1	Nouvelle attitude favorable à la répression des crimes des violences faites à la femme : les leaders d'opinion et les leaders communautaires s'impliquent et sont impliqués dans l'application et le suivi de l'application des résolutions relatives à la répression des violences sexuelles et la protection de la femme et la petite fille.
PRODUCTION ATTENDUE 1.1	La loi du 20 juillet 2006 relative à la répression des violences sexuelles a été vulgarisée.
INDICATEUR 1.1	- 2 séminaires de sensibilisation des leaders sociaux. - 2 séminaires de réflexion à l'intention des cadres locaux de la MONUC, FARDC, POLICE et autres forces présentes en ITURI. - 5000 dépliants de la loi ont été produits et distribués dans les milieux scolaires, les milieux judiciaires, les camps militaires et dans les espaces des églises et ONG de la société civile à BENI et en ITURI.

	<ul style="list-style-type: none"> - Une émission hebdomadaire en swahili et une autre en français sont animées pendant six mois. - Un spot de sensibilisation est radiodiffusé matin, midi et soir sur trois chaînes de radio locales pendant trois mois. - 10 panneaux des messages clés de la loi sont implantés
--	--

Activités planifiées	Activités effectives
----------------------	----------------------

<p>Activité 1.1.1 Organisation des ateliers de sensibilisation des acteurs judiciaires sur les enjeux de l'application de la Loi qui réprime les violences sexuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - préparation des termes de référence de l'atelier ; - Tenue d'une réunion pédagogique - Contact avec 4 facilitateurs et ciblage des thèmes - Identification des participants à l'atelier de sensibilisation auprès des différentes juridictions : Tribunal de Grande Instance, Tribunal Militaire de Garnison, Parquet et Auditorat militaire, Tribunal de Paix de Mahagi - du 7 au 8 septembre à Bunia, dans la salle des réunions des pères Blanc : un atelier de sensibilisation à l'intention des opérateurs du secteur de la justice sur la loi du 20 juillet 2006 réprimant les violences sexuelles et celle du 10 janvier 2009 sur la protection de l'enfant a été tenue à l'intention de 30 participants dont 19 hommes et 11 femmes
---	---

Budget prévu 1.1.1 : 5000\$USA	Dépenses 3578 \$USA	Solde 1422\$USA
---------------------------------------	----------------------------	------------------------

Activités planifiées	Activités effectives
----------------------	----------------------

<p>Activité 1.1.2 Organisation des séminaires ateliers de sensibilisation des leaders sociaux sur le danger du silence face aux viols</p>	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un séminaire atelier de sensibilisation à l'intention de 34 leaders sociaux : 16 femmes et 18 hommes, chef coutumiers, leaders religieux, et acteurs de la société civile sur le danger du silence face aux viols pendant 2 jours : le 9 et le 10 septembre 2009 ; - les échanges et débats ont tournés autour de thèmes suivant : Les défis de la nouvelle loi réprimant les violences sexuelles en R D Congo. - les violences sexuelles : les causes et les conséquences. - Les défis de la loi du 10 janvier 2009 sur la protection de l'enfant et les violences sexuelles de mineurs (auteur et ou victime) - Les Résolutions 1325 et 1820 face aux violences sexuelles
---	---

Budget prévu 1.1.2 : 4000\$USA	Dépenses : 4320\$USA	Solde : -320\$USA
---------------------------------------	-----------------------------	--------------------------

Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 1.1.3 Distribution du texte de loi sur des dépliants	<ul style="list-style-type: none"> - 5000 dépliants produits en français sont distribués - 3500 exemplaires du dépliant traduit en swahili ont été multipliés et distribués pendant les séances de sensibilisation et conscientisation. - 17 demandes de dépliant ont été enregistrés: à Bunia : KILO, à Mambasa, Responsable du club d'écoute de Zumbe, le journaliste de NIZI, de Mahagi , le chef de localité de cantonie, Mwanga, Buy Sabuni groupement Bedu Ezekere, Mbetchi e et une Organisation locale dénommée ALCMDC. A Beni : leader religieux : pasteur CEBCA KOKOLA, ISDER BENI, société civile de Mbau, chef de groupement Madiwe à Cantine, Maboya, société civile Cantine basée à Bunia. - 90 copies des résolutions 1820, 1325, ainsi que le document comprendre la 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité ont été distribuées avec l'appui de la section Monuc Protection 	
Budget prévu 1.1.3 : 2500\$USA	Dépenses 1965 \$USA	Solde535\$USA
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 1.1.4 Organisation d'une campagne radiophonique de diffusion de la loi.	<ul style="list-style-type: none"> - 9 doléances sur les violences sexuelles ont été enregistrées dont 8 orales et une écrite sur le mariage forcé d'une fille mineur, le cas de viol permanent qui s'explique par le fait que trois victimes ont cohabité avec leurs maris pendant qu'elles étaient toutes mineurs. Une question écrite sur quoi faire pour palier aux problèmes de violences sexuelles, la connaissance de la procédure judiciaire à suivre en matière de violences sexuelles et ce, après avoir suivi les émissions et les spots sur la loi animées par la SOFEPADI, ainsi la lecture de messages de panneaux implantés dans la ville de Bunia et les villages environnants ; - 63 émissions radios diffusées en fréquence modulé sur 3 chaînes de radio : Radio Muungano à Beni, radio Moto à Oïcha et radio Canal Révélation à Bunia) - 1360 spots diffusés en trois langues: Bunia : Français, lingala et swahili ; Beni : français, swahili et Kinande sur ce message : « LA FEMME N'EST PAS UN OBJET, celui qui commet les violences sexuelles est un criminel, il est puni de 3 mois à 20 ans de servitude pénale ou à perpétuité si elle cause la mort de la victime » à 	

	<p>la Radio Canal Révélation à Bunia et Radio Muungano à Beni ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Contrats ont été conclus avec les radios Canal Révélation à Bunia et radio Muungano à Beni pour la passation des spots 3 fois par jour durant 7 mois - 3 DVD enregistrés sur les séminaires ateliers de réflexion tenue à l'intention des officiers de troupes : les FARDC et PNC, formation des journalistes sur la stratégie de sensibilisation sur la loi réprimant les violences sexuelles et l'audience foraine tenue au Q LEMBABO, cité de Bunia ; - 4 courriers des auditeurs ont été enregistrés et commentés : sur la ZOOPHILIE, la grossesse forcée et la transmission délibérée des infections sexuellement transmissibles et incurables. et 2 Messages téléphoniques enregistré de Biakato: 0991442347 : les droits et devoirs de victimes ; de Kamango : 0994215636 : arrangement à l'amiable qu'est ce ? 	
Budget prévu 1.1.4 :1500\$USA	Dépenses 1835 \$	Solde : -335\$
Activités planifiées	Activités effectives	
<p>Activité 1.1.5 Installation dans les places publiques des panneaux porteurs des messages clés issus de la loi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de 10 panneaux dans les places publiques ciblées : Rond point à AZANGA ; NYAKASANZA, Pic NIK, FINA à Yambi yaya, Rondpoint Dele, Cantoni, Marabo, Hopital Général, route Aéroport et à Nizi ; - suivi et entretien de dix panneaux implantés dans les cites cités ci haut ; - 12 demandes orales reçues en rapport avec l'implantation des panneaux éducatifs contenant les messages sur les violences sexuelles traduits en swahili ou en lingala 	
Budget prévu 1.1.5 : 0\$USA	Dépenses : 0\$	Solde 0\$
PROGRÈS RÉALISÉS VERS LA PRODUCTION ATTENDUE 1.1	<p>Pour mobiliser la communauté tout entière contre les violences sexuelles nos stratégies ont été renforcées par les actions de sensibilisation de masse comme les émissions radio, les spots, les dépliants traduits en langue locale : le swahili et les panneaux éducatifs placés sur les places publiques. Toutes ces actions complétées par les séminaire atelier de sensibilisation et de réflexion sur la loi du 20 juillet 2006 réprimant les violences sexuelles et celle du 10 janvier 2009 à l'intention des acteurs judiciaires qui rendent justice en appliquant la loi, les leaders sociaux, les chefs coutumiers et les officiers de la FARDC et PNC nous ont permis de faire de la lutte contre l'impunité des violences sexuelles une affaire de tous. ainsi on a enregistré 27 cas de dénonciation volontaire et un engagement des acteurs de la justice pour le suivi des dossiers.</p>	
Budget prévu pour la production 1.1 : 13000\$USA	Dépenses liées à la production 1.1 : 11698\$	Solde afférent à la production 1.1 1302\$
PRODUCTION	La synergie des acteurs est renforcée autour de la dénonciation et un suivi des	

ATTENDUE 1.2	cas.	
INDICATEUR 1.2	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre plus large de concertation et d'action conjointe est opérationnel ; - 30 paras juristes formés pour l'encadrement juridique de proximité des victimes ; - 6 réunions tenues en District d'ITURI et hinterlands durant le projet ; - 1 cadre de concertation et d'action conjointe mis sur pied ; - Une banque des données informatisées est à jour ; - Cartographie des cas des viols et des auteurs des viols ; - 80% des procès des viols sont suivis en instance et documentées au bureau. 	
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 1.2.1 Identification des parties prenantes dans les zones cibles	<ul style="list-style-type: none"> • les coordonnées et contacts des nouveaux acteurs judiciaires au niveau des Parquet et du TGI ont été réactualisés suite aux remaniements et mutations observés au sein des juridictions civiles • 15 Contacts avec les parties prenantes dans la zone opérationnelle ont été effectués auprès de: FARDC, Police, MONUC, Société civile, autorités, victimes • Mise à jour des coordonnées des différents partenaires sur la liste dans la banque des données, 75 personnes ressources répertoriées : acteurs judiciaires, officier de la FARDC, PNC, les agences de Nations Unies, ONGI et ONG locales, les Institutions sanitaires, les écoles, églises, chefs coutumiers et les politico administratives. 	
Budget prévu 1.2.1 :200 \$ USA	Dépenses : 200 \$	Solde 0\$
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 1.2.2 Formation des paras juristes.	<ul style="list-style-type: none"> • 5 parajuristes harmonisent les vues sur l'utilisation des outils de monitoring de procès de violences sexuelles sous la facilitation des avocats et du conseil des victimes ; • 12 rapports de Monitoring de procès de violences sexuelles rédigés, pour 12 audiences réalisés dont 10 auprès du TGI et 2 au TMG à Bunia et à Beni. 	
Budget prévu 1.2.2 :250 \$ USA	Dépenses : 250\$USA	Solde 0\$USA
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 1.2.3 Tenue des réunions stratégiques avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'une réunion stratégique avec les parties prenantes et les acteurs clés au projet à KILO, dimanche le 23 août avec la participation de 30 personnes dont 25 Hommes et 5 femmes ; • 30 leaders participent activement à la réunion 	

	<p>stratégique de Kilo dont : le chef de localité de KILO, le chef de groupement, 17 chef de localités, un Président de la chorale des jeunes de KILO, un enseignant, 3 catéchètes, 5 directeurs d' écoles primaires et 2 animateurs de développement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • En date du 9 Novembre : 32 leaders se sont réunies au chef lieu du Groupement Mwanga à Mwanga dont 6 femmes et 26 hommes. • Les leaders ci après ont pris activement part à la réunion stratégique de Mwanga : 2 chefs de groupement de Mwanga et Babunia, 2 présidents de CEV, 2 directeurs, 6 représentants de confessions religieuses, 2 enseignants, un président des sportifs, 2 représentants des ONG Locales, 6 cultivateurs, un président ILP : Initiative locale de Paix, un greffier de groupement Mwanga, un représentant de FEC/Mwanga, 5 chefs de locales, un chef de chorale.
Budget prévu 1.2.3 : 1500 \$USA	Dépenses : 1500 \$USA Solde : 0\$USA
Activités planifiées	Activités effectives
<p>Activité 1.2.4 Organisation des échanges au sein du cadre de concertation et d'action conjointe mis sur pied.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • contact le 22 Septembre Président TGI et Procureur, pour la tenue du cadre de concertation ; • Le 24 septembre, un cadre de concertation a été animé entre les OPJ, les Officiers du Ministère Public et les acteurs de la société civile sur le travail des OPJ en matière de lutte contre les violences sexuelles ; • 27 participants : 13 Officiers de la Police Judiciaire, 2 magistrats du Parquet de Bunia, 2 substituts de l'auditeur militaire de Bunia et 10 acteurs de la société civile, membre des organisations qui luttent contre les violences sexuelles ont échangés sur le travail des Officiers de la Police Judiciaire. • Une analyse portant sur 5 procès verbaux des OPJ a été faite. les questions des violences sexuelles ont attirées l'attention des participants en vue de relever les irrégularités qu'ils contiennent et ainsi interpellé les OMP qui en assurent le suivi; • Après Analyse les constats ci après ont été relevés :1) toutes les déclarations des victimes ne sont pas actées dans les Procès verbaux ; 2) l'audition des victimes se réalise sans assistance ni d'un conseil ni d'un parent : cas des victimes mineures ; 3) retard dans la transmission des Procès verbaux au Parquet, 4) Perte des dossiers physiques par l'Officier de la Police Judiciaire ; 5) surcharges et rature dans certains Procès verbaux, ...
Budget prévu 1.2.4 : 1500 \$USA	Dépenses :1500 \$ Solde : 0 \$

Activités planifiées	Activités effectives	
<p>Activité 1.2.5 Actualisation permanente des statistiques, données et informations sur les cas des viols ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 127 nouveaux cas de violences sexuelles Identifiés et documentés dont 71 mineures et 56 des adultes; • 9 cas référés par des structures partenaire, PPSSP/BENI MSF/SUISSE à BUNIA, HGR D'OICHA, Commune Ruwenzori pour accompagnement judiciaire • 6 types de violences sexuelles documentés dont 56 cas de viol avec menace, 40 cas de viol avec violence, 12 cas de viol avec ruse, 4 cas de tentative de viol, 2 cas d'attentat à la pudeur, 6 cas de grossesses forcées, 7 cas d'harcèlement sexuel. • 127 fiches des victimes identifiées classées • Mise à jour des statistiques sur le cas de violences sexuelles accompagnés par SOFEPADI de janvier à décembre 2009 • Une cartographie des cas de violences sexuelles actualisées dont les axes les plus touchée est Beni-Oïcha pour Beni et Bunia Cantonnier Bunia • Exploitation régulière des informations actualisées sur les victimes pour faciliter le travail du volet judiciaire (50 cas), psychosocial (97 cas), et médical (127 cas) • 51 dossiers accompagnés en justice en audience ordinaire dont 30 à Bunia et 21 à Beni 	
<p>Budget prévu 1.2.5 : 1250\$USA</p>	<p>Dépenses : 1250\$USA</p>	<p>Solde 0\$USA</p>
Activités planifiées	Activités effectives	
<p>Activité 1.2.6 Monitoring des procès des violences sexuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 127 dossiers de violences sexuelles sont accompagnés auprès du TGI, TP/Béni, TMG parquet et Auditorat à Bunia et Beni pendant les audiences ordinaires et les chambres foraines • 51 dossiers de violences sexuelles accompagnés à Bunia et à Beni : 15 jugés dont 10 TGI, 5TMG, 3 en délibérés auprès du TGI, 6 en instructions au TGI et 6 en instruction au Parquet (Bunia) et 1 jugé au TP/Beni, 13 prise en délibérés TGI, 3 en instruction au TGI, 3 en cours au Parquet et 1 dossier en cour au TP Beni. (juillet à novembre) • 76 dossiers suivi en audiences foraines à Bunia (56 dossiers dont 53 au TGI et 3 au TMG) et à Beni (20 dossiers dont 19 TGI et 1 TMG) • 18 dossiers judiciaires analysées dont 6 à 	

	<p>l'étape pré juridictionnel, 6 à l'étape juridictionnel et 6 à l'étape d'exécution ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 jugements obtenues dont 3 acquittement pour insuffisance de moyen de preuve et 9 gagnés dont les peines varient entre 6 ans et 15 ans de servitude pénale Principale et les Dommages et intérêts d'un valeur égale en franc congolais de 400\$ à 3500\$. • Retrait de 20 copies de jugements et introduction d'une demande de levé copie de jugement de 16 dossiers • 27 demandes de levé copies, 20 jugements motivés classés et 7 jugements sur dispositif rendus à Bunia et à Beni. • 4 contacts de plaidoyer pour les dossiers des victimes de violences sexuelles au niveau des instances judiciaires à Bunia et Beni ont été réalisés. 	
Budget prévu 1.2.6 : 4000 \$US	Dépenses :4000 \$	Solde : 0\$USA
PROGRÈS RÉALISÉS VERS LA PRODUCTION ATTENDUE 1.2	<p>La lutte contre les violences sexuelles se veut un processus qui requiert l'implication effective de tous les acteurs, pour ce fait, personne ne peut prétendre y arriver seul. Ainsi, la mise sur pied d'une synergie d'acteurs, la documentation permanente des cas des violences sexuelles, le renforcement de capacité des para juristes permet de renforcer les actions de dénonciation, de garantir une assistance psychologique, médicale et judiciaire aux victimes de violences sexuelles. Le cadre permanent de concertation et les rencontres stratégiques entre les acteurs clés sont des opportunités nécessaires qui consolident nos actions sur terrain et garantissent la durabilité de ce projet. Les actions de monitoring de procès qui se matérialisent par l'accompagnement judiciaire permanent des victimes auprès des instances compétentes permettent aux victimes de disposer des actes de jugements et aux agresseurs de subir leurs peines.</p>	
Budget prévu pour la production 1.2 :8700 \$ USA	Dépenses liées à la production 1.2 :8700 \$	Solde afférent à la production 1.2 : 0\$USA
PRODUCTION ATTENDUE 1.3	<p>Les groupes générateurs des auteurs de viol sont convertis en partenaires dans la lutte contre les violences faites aux femmes et alliés dans la protection des vulnérables que sont les femmes et les enfants les groupes générateurs des auteurs de viol sont convertis en partenaires dans la lutte contre les violences faites aux femmes et alliés dans la protection des vulnérables que sont les femmes et les enfants.</p>	
INDICATEUR 1.3	<p>- 4 sessions de conscientisation par la méthode « Former pour transformer »</p> <p>- Nombre des sanctions disciplinaires infligées contre les coupables de silence ou négligence et oubli face au viol ;</p>	

	- Répertoire élargi des partenaires dans la lutte contre les violences faites à la femme.	
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 1.3.1 Conscientisation des leaders et acteurs clés sur le rôle des parties ;	<ul style="list-style-type: none"> - conscientisation à OPASI/ jeudi 3 septembre 73 participants et à BAMBU, le 17 septembre, jeudi 37 officiers et sous officiers - échange sur la loi sur les violences sexuelles du 20 juillet 2009 et les conséquences des violences sexuelles auprès des hommes de troupe. - 12 descentes effectuées à la prison de Beni auprès des auteurs de violences sexuelles provenant des axes suivants : Beni – Mutwanga - Kasindi Beni – Oicha – Eringeti - Kamango Beni – Mangina – Cantine Beni – Maboya – Kyondo; - 18 condamnés pour des cas de violences sexuelles sur les 20 conscientisés (12 militaires et 8 civiles) dont les peines varient entre 10 et 20ans d'emprisonnement, regrettent leurs sort et ses sont portés candidat pour les sensibilisations ; - Pour les 20 condamnés conscientisés : ils sont auteurs des violences sexuelles ci après: viol avec violence 12 cas, esclavage sexuel 3 cas, attentat à la pudeur 3 cas, grossesse forcée 1 cas et Zoophilie 1 cas ; - Certains agresseurs regrettent leurs actes posés, ils disent qu'ils préfèrent être appelé voleur au lieu de violeur. Certains sont prêts pour les sensibilisations : action de prévention 	
Budget prévu 1.3.1 : 5000 \$ USA	Dépenses : 5184 \$USA	Solde :-184 \$USA
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 1.3.2 Organisation d'un séminaire atelier de réflexion avec la MONUC, le FARDC, la POLICE et autres forces présentes en ITURI à propos de la responsabilité des différentes hiérarchies dans la répression des crimes des violences faites à la	<ul style="list-style-type: none"> - du 29 au 30 septembre tenue d'un séminaire atelier de réflexion avec la MONUC, le FARDC, la POLICE et autres forces présentes en ITURI, sur la responsabilité hiérarchique dans la répression des crimes des violences faites à la femme, les droits de l'enfant, la loi du 10 janvier 2009 portant 	

femme.	<p>protection de l'enfant, les résolutions 1325 et 1820 en matière de lutte contre les violences sexuelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 33 participants ont été formés dont 10 officiers de la PNC, 10 officiers de la FARDC, 5 ressources de la MONUC, 8 défenseurs militaires ; - 28 cas de violences sexuelles enregistré auprès de l'auditorat militaire de Bunia et de Beni. De juillet à décembre, cas orientés par des officiels conscientisés
Budget prévu 1.3.2 : 5000\$ USA	Dépenses 5000\$ Solde 0
Activités planifiées	Activités effectives
Activité 1.3. 3 Campagne médiatique d'information, de formation et de	<ul style="list-style-type: none"> - 3 conférences de presse réalisées sur la voie de l'Amérique, Radio télévision nationale du Congo et Digital Congo ; - 12782 personnes sensibilisées dont 7687 femmes soit 60% et 5095 hommes soit 40% à Mamove, Mbau, Kalau, Mangina et Bulongo(axe Beni), Simbilyabo, sayo, Nizi et cantonie (axe Bunia Bembey, Nyakunde, Mbetchi, Institut Buy Sabuni, école Primaire Buy Sabuni, Mbau centre , Bukokoma II, maboya, samboko, kokola, Kinyambayole, Kamango, maymoya, kyavisogho, kitolu, visiki, Veuve de Paida, Campy ya miba, supa kalau, l'EP Malepe de Beni, Q Mutpanda, Q. Butakoho, Cité de Bulongo, village Ngala, Institut Murambi, Paroisse Bingo, SOMICAR-Mangina, Kalibo, kyanzaba, Q Mbimbi, Q mambabeka, paroisse saint Esprit d'Oïcha, Institut Mwenda, CECA 20 à oïcha, Bureau de la cité Oïcha, Institut Tenabo, Masosi, Mabasele, Jeunesse d'Oïcha à Mbimbi, Cantine ; - 46 leaders sociaux de base participent à des séances de sensibilisation ; - les Interviews des 10 leaders sociaux après atelier de sensibilisation des leaders sociaux sur les violences sexuelles, les audiences foraines sont diffusés à la radio canal révélation, Radio Tangazeni Kristu, RTNC/Bunia, Radio Okapi, radio Muungano et la RTGB Beni ; - 4 calicots placés dans les lieux publics ont permis une large diffusion des activités des chambres foraines ; - un article sur la sensibilisation des acteurs sociaux contre les violences sexuelles est publié dans l'

	<p>ACP/Kinshasa Gombe. le second article publié dans le BIMENSUEL FRANCOPHONE SPECIALISTE DE L'ITURI: le miroir « SURA YA ITURI » n°9 du 20 août au 20 septembre rapporte les informations sur la formation des journalistes à rapport avec les stratégies de sensibilisation en matière de violence sexuelles,;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 23 journalistes de différentes radios de l'Ituri ont été formés sur les stratégies de sensibilisation en matière de violences sexuelles, le 9 juillet 2009. - deux émissions standards sont enregistrés sur les thèmes suivent : L'arrangement à l'amiable, l'amende transactionnel et la liberté provisoire 	
Budget prévu 1.3.3 : 5000 \$ USA	Dépenses : 4345 \$USA	Solde : 655 \$USA \$USA
<p>PROGRÈS RÉALISÉS VERS LA PRODUCTION ATTENDUE 1.3</p>	<p>La lutte effective contre les violences sexuelles dépend en grande partie du degré d'implication des groupes générateurs des présumés auteurs de viol dans la dénonciation et la répression de ces crimes auprès des personnes placées sous leur supervision. Ainsi, pour le cas d'espèce, les hommes de troupe conscientisés ont appréciés la formation orientée vers eux, car plus souvent on les traite comme des agresseurs sans qu'on ne leur apporte l'information.</p> <p>Ils ont émis le vœu de voir SOFEPADI multiplier les séances de sensibilisation auprès des hommes de troupe et ceux qui sont sur les lignes des fronts.</p> <p>Nous confirmons que les séances de sensibilisations orientées vers les convoyeurs sont pour nous des opportunités pour interpellier leurs consciences de s'engager effectivement dans la lutte contre les crimes de violences sexuelles.</p> <p>Notons également que, les actions de la campagne médiatique orientées vers les leaders sociaux, les populations et les groupe pourvoyeurs et les journalistes ont permis d'assurer une forte mobilisation des communautés dans la protection des vulnérables (femmes et enfants). Ces actions se sont matérialisées à travers les descentes de sensibilisation sur terrain, les interviews des leaders sociaux, les publications des articles dans les journaux et les réalisations des émissions standards relatives aux questions de procédure judiciaire.</p>	
Budget prévu pour la production 1.3 :15000 \$USA	Dépenses liées à la production 1.3 :14525 \$USA	Solde afférent à la production 1.3 :475 \$USA
PRODUCTION ATTENDUE 1.4	Les procès en sursis sont libérés.	
INDICATEUR 1.4	- 6 missions de chambre foraine ont été facilitées.	

	<p>-Nombre des procès sur les crimes des violences sexuelles en croissance.</p> <p>-4 missions de suivi ;</p> <p>-2 missions d'évaluation ;</p> <p>-12 reunions ;</p>	
Activités planifiées	Activités effectives	
<p>Activité 1.4.1 Appui logistique à l'organisation des chambres foraines ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Huit contacts ont été effectués auprès de nouveaux magistrats du Parquets et juges du TGI, TMG : Bunia et Beni. - 4 rencontres d'harmonisations ont été tenues avec REJUSCO pour la collaboration dans la tenue de la chambre foraine de Mahagi et Aru ; - Evaluation de la tenue des foraines à Beni et à Bunia et suivi des 23 dossiers pris en délibérer. - trois audiences foraines tenues dont deux à Bunia (TGI du 23 au 27 oct et TMG : du 13 au 16 Novembre 2009) et une à Beni (avec le TGI du 16 au 20 octobre 2009) - 53 dossiers instruits en audience foraine de Beni dont 16 jugés, 25 en cours d'instruction et 12 pris à délibérer ; - 53 dossiers instruits en audience foraine du TGI Bunia : 12 jugés, 34 dossiers pris à délibérés dont 2 avant dire droit et 7 en cours ; - 3 dossiers instruits et jugés en audience foraine du TMG de Bunia dont 3 jugements gagnés ou deux attaqués au degré d'appel. ; - 31 jugements obtenus dont 4 acquittements, 27 gagnés (deux en appel). 	
Budget prévu 1.4.1 :6000 \$USA	Dépenses : 6885 \$USA	Solde :-885 \$USA
Activités planifiées	Activités effectives	
<p>Activité 1.4.2 Mobilisation des communautés et leaders coutumiers pour assistance aux audiences publiques ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - une séance de mobilisation des communautés animées à Mahagi; - Un communiqué diffusé sur la tenue de la foraine à Bunia : à la radio canal Révélation deux fois par 	

	<p>jour pendant deux jours</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 leaders sociaux participent à la mobilisation dont 4 chefs de Quartiers et d'avenues, 4 chefs coutumiers, 5 enseignants, 2 médecins, 3 pasteurs des églises locales; - Quatre émissions radios animées sur la radio Muungano à Beni et radio Moto à OICHA sur la préparation et la tenue des audiences foraines 	
Budget prévu 1.4.2 :1600 \$USA	Dépenses :1600 \$	Solde 0\$
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 1.4. 3 Organisation des missions et réunions de suivi et d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> - 9 rencontres mensuelles de planification des activités tenue au niveau de la coordination du projet ; Beni et Bunia - Trois missions de suivi à Bunia et à Ndrele : Administration et coordination réalisées; - Trois missions de supervision du Conseil d'Administration effectuées à Beni : en juillet, août et Novembre 2009 ; - les terme de référence pour l'évaluation finale du projet UNIFEM et OAK est élaboré. - Préparation logistique de l'évaluation finale du projet UNIFEM et AOK 	
Budget prévu 1.4.3 : 4600\$USA	Dépenses : 4565\$USA	Solde 35\$USA
PROGRÈS RÉALISÉS VERS LA PRODUCTION ATTENDUE 1.4	<p>La tenue des audiences foraines a permis de rapprocher la justice des justiciables. pendant le troisième trimestre, l'évaluation des audiences foraines passées nous a permis de bien nous positionner pour la suite des activités de foraine étant donnée que nous aurons à travailler avec des nouvelles compositions des Tribunaux, car les juges étant en mutation et ou en retraite. la participation des victimes accompagnées de leurs parents, les leaders sociaux et la population aux audiences foraine, a témoigné de l'engagement et de l'appropriation de cette activité de foraine pour pérenniser les actions judiciaires.</p> <p>Les observations et recommandations fournies lors des évaluations et des suivis de la mise en œuvre des activités ont permis à l'équipe de la Coordination de réajuster les stratégies de travail. Les réunions mensuelles de planifications par l'équipe exécutives ont été des opportunités pour les exécutants de s'approprier et d'assimiler le projet afin de bien jouer le rôle dévolu à chacun.</p>	
Budget prévu pour la production 1.4 : 12200\$ USA	Dépenses liées à la production 1.4 : 13050\$USA	Solde afférent à la production 1.4 : -850\$USA
Résultat attendu 1	Les victimes des violences sexuelles accompagnées par le projet disposent des	

	extraits de jugement et ont été constituées en force qui milite pour la réparation civile des dommages et préjudices subis.	
PRODUCTION ATTENDUE 1.1	Les victimes de violences sexuelles se sont constituées en lobby pour la revendication de leurs droits.	
INDICATEUR 2.1	<ul style="list-style-type: none"> - 8 sessions de formation ont été tenues sur 8 sites. - 1 noyau central coordonne les actions de plaidoyer des victimes. - Nombre d'extraits des jugements décrochés. -50 attestations médicales remises aux victimes pour pièce à conviction en justice. 	
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 2.1.1 Formation des victimes de violence sur la loi et leurs droits ;	<ul style="list-style-type: none"> - 42 victimes sont formées sur les contenus de la loi du 20 juillet 2006 réprimant les violences, leurs droits et devoir en matière de justice et les technique élémentaires de lobbying et plaidoyer auprès des instances judiciaires : le 5 septembre à Cantonnier, le 19 septembre à Oicha et le 25 octobre à Kokola . 	
Budget prévu 2.1.1 : 650\$ USA	Dépenses 614\$	Solde 36\$
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 2.1.2 Organisation des victimes en noyau des plaidoyers	<ul style="list-style-type: none"> - deux noyaux de victimes sont opérationnels à Beni et à Bunia - un plan de plaidoyer selon le niveau des dossiers et les difficultés rencontrées dans le suivi des cas judiciaires est défini. - trois descentes d'informations de victimes sur la tenue des audiences foraines ont été effectués par le noyau de victimes à Nyangaray, central solenyama et au Q Sukisa Cité de Bunia ; - les membres de noyaux ont participés effectivement aux audiences foraines et ordinaires tenues par le TGI et TMG. 	
Budget prévu 2.1.2 : 1000\$ USA	Dépenses : 1000\$	Solde 0
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 2.1. 3 Négociation permanente auprès des juridictions pour lever les obstacles (financier, administratif, technique) à la poursuite des cours de la procédure des procès.	<ul style="list-style-type: none"> - Sept contacts réguliers avec les responsables des juridictions TGI Bunia : suivi de dossiers instruits en audience ordinaire et foraine ; - Accompagnement du noyau de plaidoyer pour les contacts auprès de chef des juridictions, trois 	

	sorties pour la TGI/Bunia.
	- rencontre d'échange entre les membres de noyau pour la planification des actions à mener tenue en date du 26 septembre
Budget prévu 2.1.3 : 400\$USA	Dépenses : 400\$ Solde 0
PROGRÈS RÉALISÉS VERS LA PRODUCTION ATTENDUE 1.1	<p>Le noyau de plaidoyer de victime a joué son rôle, non seulement de persuasion au près des juridictions, mais aussi de rassemblement les victimes qui éprouvent les mêmes difficultés en matière judiciaire et de les informer sur l'importance de leurs participations au procès.</p> <p>L'implication de victimes dans le suivi judiciaire des cas auprès des instances judiciaires a permis de minimiser les risques de lenteur judiciaire. ce qui a influé davantage sur le nombre des jugements décrochés auprès des tribunaux.</p>
Budget prévu pour la production 2.1 : 2050 \$ USA	Dépenses liées à la production 2.1 : 2014\$USA Solde afférent à la production 2.1 : 36 \$USA
PRODUCTION ATTENDUE 2.2	Les victimes des violences sexuelles ont obtenu une assistance minimum.
INDICATEUR 2.2	<ul style="list-style-type: none"> - 50 VVS sont scolarisées par le projet ; - 120 cas des VVS ont été facilités pour l'accès aux soins fournis par un organisme spécialisé ; - 17 médiatrices formées assurent le suivi des victimes et facilitent le dialogue au sein des couples brisés. - 50 VVS bénéficient des fonds de réinsertion socio-économique et 50 autres apprennent les métiers dans les centres d'apprentissage de métier.
Activités planifiées	Activités effectives
Activité 2.2.1 Appui à la scolarisation des enfants victimes des viols et les issus des viols.	<ul style="list-style-type: none"> - 8 descentes de Contact effectuées auprès des directeurs et chefs de 36 établissements scolaires primaires et secondaires de Bunia et de Beni, Mwanga, Nizi, lipri et Cantonnier , Mavivi, Mbau, Oicha et ville de Beni pour la scolarisation des victimes des violences sexuelles rentrez scolaire 2009-2010 - les listes des victimes à scolariser pour l'année scolaire 2009-2010 et leurs écoles respectives sont mises en jour - 88 Victimes de violences sexuelles et enfants issus du viol scolarisés dont 35 à Bunia et 53 à Beni - 21 kits scolaires (cahiers, bics, cartable, uniforme, crayon, latte, journal de classe,...) ont été remis aux anciens élèves de l'an 2008-2009.

	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des résultats scolaires des 30 VVS scolarisées : 24 VVS ont réussi l'année 2008 2009 dont 18 au Primaire et 6 au niveau secondaire. 6 VVS pour l'année 2008- 2009 ont échoué dont 4 au primaire et 2 au secondaire 	
Budget prévu 2.2.1 : 1650 \$ USA	Dépenses : 1632,52 \$USA	Solde : 17,48 \$USA
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 2.2.2 Apprentissage de métier et octroi des fonds pour les activités génératrices de revenus.	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection du centre Cantonnier, Nyakunde : tôles pour toiture, crépissage de Dele et Cantonnier ; - Approvisionnement en matériels de coupe et couture : deux machines à coudre, 3 rouleaux papier virgiline, fer à repasser, paire de ciseaux, 6 rouleaux à tissu, 15 metre ruban, savonnerie, tannerie, cuisine améliorée de 8 centres d'apprentissage : Bunia, Cantonnier, Dele, Nizi, Mangango, Mavivi, Oicha et Kokola ; - Suivi des centres d'apprentissage de métier : CAM Bunia : 10 Victimes, Cantonnier 40 Victimes et Dele : 36 victimes ; Nyakunde 23 victimes, Beni : Mangango : 15, Mavivi 21, Oïcha 26 victimes et Kokola 19 victimes ; - Octroi des frais des AGR à 49 victimes nécessiteuses à Bunia 25 et à Beni 24 - Initiation de deux caisses d'épargne pour les victimes bénéficiaires des fonds des AGR à Bunia et à Oïcha ; - Sur les 49 Victimes bénéficiaires des fonds des AGR, 40 victimes évoluent avec les activités et sont-en même de se payer les frais de soins primaire, scolariser les enfants, contribuer à la restauration et payer le loyer de maison de petit commerce. Ce qui confirme l'autonomie financière des victimes 	
Budget prévu 2.2.2 : 2140\$ USA	Dépenses : 2137\$	Solde : 3\$USA
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 2.2.3 Accompagnement des victimes vers les formations médicales spécialisées dans la prise en charge des cas des viols et Facilitation d'obtention des attestations médicales.	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation médicale des 127 victimes identifiées, dont 74 avant 72 heures et 53 cas d'après 72 heures. - 27 cas de soins spécifiques assurés dont : 12 futiles, 1 cas de soins des yeux, 6 cas de VVS PVV, 4cas des enfants issus de viol et 4 malaria. 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi médical des 127 victimes sur base des différents rendez vous du médecin et 127 fiches médicales classées. - 71 attestations médicales de victimes obtenues et classées en vue de servir pour preuve en justice. 	
Budget prévu 2.2.3 : 1900\$USA	Dépenses : 1897\$USA	Solde 3 \$USA
Activités planifiées	Activités effectives	
Activité 2.2. 4 Médiation entre partenaires séparés pour cause de viol.	<ul style="list-style-type: none"> - 10 médiateurs recyclés sur l'utilisation de la fiche de rapportage mensuel des activités : 5 à Bunia : Dele, Nyangarayi, Cantonnier, Nizi et Simbilyabo et 5 à Beni : Oicha, Beni, Mangango, visiki et Bulongo ; - 25 cas de médiation ont été assuré à Beni et à Bunia : cas de médiations entre deux familles agresseur et la famille de la victime, les parents de la victime, la victime et sa tuteur ; - 97 cas suivi psychologiquement dont les signes de trauma sont : la peur, la honte, le silence ou l'indifférence, la peur des Infections Sexuellement transmissibles et du SIDA, La psycho névrose émotionnelle : l'humiliation et l'insomnie, cauchemar, le trouble du langage, perte de confiance en soi, manque d'appétit, humeur dépressive, inquiétude, ... 	
Budget prévu 2.2.4 :3000 \$ USA	Dépenses :3000 \$USA	Solde : 0\$USA
PROGRÈS RÉALISÉS VERS LA PRODUCTION ATTENDUE 2.2	La prise en charge holistique : psychologique, médicale, judiciaire et socio économique est un facteur non négligeable pour la réintégration et l'acceptation de la victime tant par elle-même que par la communauté. Ces différentes prises en charges ont permis l'amélioration de l'état psychologique et physique des VVS ainsi que leur autonomisation économique à travers les AGR. La réinsertion scolaire des VVS a contribué à l'instruction de victimes vulnérables en milieu scolaire tant au primaire qu'au secondaire.	
Budget prévu pour la production 2. 2 : 8690\$USA	Dépenses liées à la production 2.2 :8666,52 USA	Solde afférent à la production 2.2 :23,48 \$USA

DÉFIS

G1. Les défis rencontrés

Les défis auxquels nous avons été confrontés et la manière dont les résultats prévus ont été affectés au cours de six derniers mois se résument dans le fait que, pendant cette période au niveau des instances judiciaires surtout civiles : les mutations, des retraites et même des renvois ou limogeages de certains magistrats et juges dans le rayon d'action de notre organisation ont été opérés au sein des Tribunaux de Grande Instance, Tribunaux de Paix consécutivement aux décrets présidentiels signés. Ce qui a remis en cause le traitement des dossiers judiciaires, car dans la plupart des cas, les dossiers même pris en délibérés non encore jugés ont connu une réouverture des débats, de même, des dépenses supplémentaires ont été engagées.

Certains autres défis méritent d'être relevé ici, entre autre la lourdeur administrative de certaines agences des Nations Unies ou de certaines organismes internationaux impliqués à travers leurs bureaux sur terrain dans la lutte contre les violences sexuelles : une longue procédure pour rendre service au moment où, dans la plupart des cas les interventions à assurer aux VVS requièrent des urgences. Tel est le cas du transport des agresseurs pendant les audiences foraines, la tenue des audiences foraines conjointes, etc.

Il est indispensable de développer des partenariats fondés sur la signature des protocoles qui définissent, avec des acteurs comme REJUSCO, MONUC, PNUD les obligations des uns et des autres sur base des acquis, les activités à réaliser, des régions à couvrir, les moyens disponibles, les questions de sécurisation des intervenants, etc.

G2. Les solutions identifiées

Pour palier à ces difficultés, des descentes auprès des juridictions ont été réalisées ensemble avec les membres des Noyaux de victimes tant à Beni qu'à Bunia afin de persuader les juges sur l'importance de dire le droit dans le délai. Les dossiers pris en délibéré et non jugés ont connu la réouverture des débats sur un jugement avant dire droit pour permettre de relancer la procédure. Dans la même logique, une documentation spéciale sur cette situation a été faite et son rapport nous a servi pour le plaider tant au niveau local, National et International.

G3. À la lumière de ce qui précède, il n'y a pas eu de grandes modifications qui ont affecté la stratégie globale, car les audiences foraines nous ont aidé à nous ressaisir. Le travail d'analyse des cas, les plaidoyers et les contacts permanents auprès de juridictions, ainsi que l'implication de la nouvelle composition dans les prononcés en délai légal, sont pour nous autant de facteurs qui nous ont permis d'évoluer normalement jusque à ce stade du projet.

RESULTATS NON ATTENDUS (6 mois)

Comme résultat positif non attendu on peut citer l'engagement des agresseurs conscientisés pour servir de sensibilisateurs contre les violences sexuelles dont ils sont entrain de consommer leurs peines infligées par le juge compétent. A ceci s'ajoute l'appui de l'ambassade de France pour l'augmentation du nombre des chambres foraines à Beni et l'implantation de panneaux éducatifs. La proposition soumise à l'Ambassade de France a été motivée par les acquis réalisés dans le projet UNIFEM et OAK. Ainsi 17 panneaux sont implantés en ville et territoire de Beni et 3 audiences foraines ont été appuyées par ce financement.

Dans le cadre de la réinsertion des victimes par l'apprentissage de métiers, PNUD a appuyé le Centre de Nyakunde avec 5 machines à Coudre.

Comme résultat négatif : ce sont des charges dues au rebondissement de la procédure judiciaire pour les dossiers pris en délibéré et non jugés.

Il faut envisager l'augmentation des intervenants/expertises judiciaires et surtout envisager leur renforcement des capacités pour bien assurer le suivi des activités.

I. MISE EN VALEUR DU POTENTIEL LOCAL/NATIONAL, ET DURABILITÉ DE PROJET

I1. Dans ce projet, un progrès significatif a été observé dans le chef des juridictions en matière de la rétribution de la justice. Pour ce fait, la tenue des chambres foraines a facilité l'observance du respect de délais et des procédures pour des procès équitables. Ce qui a permis de rapprocher la justice de certains justiciables et d'aider la population à s'aider elle-même en apprenant à comprendre le fonctionnement de la justice congolaise, et d'apprendre à recourir aux mécanismes de la justice. Le fait de voir son bourreau d'hier répondre de ces actes répréhensibles devant les cours et tribunaux établis, par conséquent en être puni conformément aux lois en la matière a contribué efficacement au changement de mentalité et a donné satisfaction non seulement à la victime mais également à sa famille ou à toute sa communauté qui se sent affranchie et revalorisée. Cette marque de rétribution positive sert de moyen pour punir et prévenir les autres agresseurs potentiels, avec comme principe : aucun crime ne pourra rester impuni

I2. Pour assurer la durabilité du projet, les acquis divers y sont principalement liés à la culture de collaboration : comme cadre permanent de concertation, d'échanges et partages, travail en synergie, dynamique de solidarité. Ces valeurs ainsi générées, ont contribué au regroupement des victimes en groupes de pression pour un plaidoyer efficace auprès des cours et tribunaux pour que chaque victime aie possession de son jugement.

A la fin du projet, la plupart de condamnés conscientisés sont désormais sensibles à la question des violences sexuelles et à la cause de la femme, les leaders sociaux dans leur ensemble poursuivront la collaboration mieux le partenariat avec les acteurs judiciaires étant donné que, ensemble, ils ont eu des moments de socialisation sur la question de répression des crimes des viols et ce avec les dynamiques locales des parajuristes et de médiateurs locaux.

J. PARTENARIATS ET COORDINATION

J1. La collaboration et les partenariats avec d'autres organisations et entités qui font partie de la mise en œuvre du projet nous a conduit à de succès de mobilisation de tous pour la lutte contre les violences sexuelles. Les sessions de conscientisation et de sensibilisation des acteurs ciblés connaissaient la participation active de tous, de même que les cadres de concertation. La facilitation accordée par quelques agences de Nations Unies pour appuyer les activités : tel est le cas de transport ponctuel des victimes identifiées dans des zones de guerre assurer parfois par la MONUC, la documentation pendant les formation, le cadre de travail, l'appui des victimes dans le CAM par PNUD à Nyakunde,....

J2. Des partenariats supplémentaires imprévus ont émergé. Tel est le cas du partenariat fructueux avec l'Ambassade de France qui nous a donné un appui ponctuel de Six mois enfin de renforcer les activités d'appui logistique à la tenue de 3 chambres foraines en ville et Territoire de Beni et l'implantation de 17 panneaux éducatives contre les violences sexuelles.

J3. Des discussions à formaliser sont en cours avec le REJUSCO dans son volet sur les violences sexuelles

J4. Les activités du projet ont réussi à créer un effet de levier entre les victimes regroupées en noyau et les acteurs judiciaires à tous les niveaux : ceci s'explique par l'accès libres aux tribunaux, la participation aux audiences et même les discussions menées lors des contacts. Au niveau de la mobilisation communautaire : l'implication des chefs coutumiers, des leaders religieux et des jeunes dans la lutte contre les violences sexuelles est une stratégie à encourager. Pour ce fait on assiste à un engouement du public à des audiences, on enregistre des cas de dénonciation et orientation des victimes par ces leaders et aussi à la lutte contre les enragements à l'amiables et transaction en matière de violences sexuelles.

J5. L'idée est de contribuer sensiblement dans le renforcement de la Grande Commission dans le district de l'Ituri avec un accent sur la sous commission judiciaire partant de notre expérience dans ce domaine.

K. BONNES PRATIQUES, ENSEIGNEMENTS ET INNOVATION

K1. Bonne(s) pratique(s) (lorsqu'il en est identifié au cours de la période à laquelle a trait le rapport) (1 page) En matière d'accompagnement judiciaire : le suivi permanent de l'état d'évolution des dossiers au sein des cours et tribunaux est une bonne pratique pour la lutte contre l'impunité des crimes de violences sexuelles.

Organiser des chambres foraines dans le milieu des auteurs ou des victimes est une bonne pratique.

Les hommes de troupes sensibilisés et formés ont accepté les messages et retenu quelques articles des lois réprimant les violences sexuelles qu'ils utilisent dans leur conversation quotidienne. Ils ont avoué que les chansons obscènes qu'on leur apprend pendant les entraînements favorisent les violences envers les femmes et les jeunes filles. Ils sont prêts à produire des outils de sensibilisations (chansons, sketch, théâtre,....) valorisant les femmes. Ils ont remercié SOFEPADI et ses partenaires pour le message leur apporté contrairement aux acteurs qui les accusent de violeur sans les informer et les former.

K2. Enseignement(s) (lorsqu'il en est identifié au cours de la période à laquelle a trait le rapport) (1 page) une bonne préparation du suivi judiciaire couplée à des discussions sur les difficultés rencontrées dans des cadres de concertation permet à chaque acteurs de s'interroger sur son rôle pour une lutte plus efficace.

K3. Innovation (lorsqu'il en est identifié au cours de la période à laquelle a trait le rapport) (1 page) : le regroupement de victimes en noyau de plaidoyer auprès des juridictions enfin de palier ensemble aux difficultés financières, techniques et même administratives et aussi un monitoring permanent à la prison pour conscientiser les auteurs de violences sexuelles sont pour nous des innovations dont nous avons fait preuve au cours de la mise en œuvre de ce projet.

Le Centre d'apprentissage de métier favorise le rapprochement, les échanges, la revalorisation des victimes en apprenant le métier pour leur autopromotion et intégration future dans les communautés.

Inonder les médias des spots et messages de lutte contre l'impunité des violences sexuelles est une innovation.

Disséminer des panneaux sur lesquels sont consignés des messages d'interpellation et de dénonciation des violences est une innovation.

L. GÉNÉRATION DE CONNAISSANCES (6 mois)

L1. Les publications, les rapports et les produits de connaissance développés au cours de ce projet sont :

- Rapport des différents séminaires ateliers de formations et de sensibilisation sur la loi réprimant les violences sexuelles ;
- Rapport de formation selon la méthode « former pour transformer »;
- les rapports de monitoring de procès et des audiences foraines;
- les rapports des cadres de concertation ;
- le document du projet ;
- les rapports synthèse des activités;
- Le dépliant sur la loi réprimant les violences sexuelles en RDC traduits en swahili ;
- les supports Audio et Vidéo des différentes activités.
- Élaboration des termes de références pour les activités
- Production des modules de formation
- Conférence des presse

L2. Les publications, les rapports et les produits de connaissance décrits ici sont pour nous des outils nécessaires de sensibilisation, de renforcement de capacité et du plaidoyer des acteurs qui se veulent professionnels dans la lutte contre les violences sexuelles. Ces différents documents peuvent être diffusés et servir de références pour contribuer à la base de connaissance mondiale consacrée aux approches efficaces de la mise en œuvre des lois, politiques et plans d’actions nationales en matière d’élimination des violences à l’encontre des femmes et des filles.

M. SUIVI ET ÉVALUATION : ACTIVITÉS MENÉES À BIEN ET PLAN RÉVISÉ

M1. Conformément à la Matrice annuelle de suivi et d’évaluation, les activités de suivi et d’évaluations conduites au cours de la période à laquelle a trait le rapport se sont focalisées sur les points ci après :

- suivi et évaluation organisationnelle réalisés par la coordination, le conseil d’Administration et la commission de Contrôle ;
- Rencontres hebdomadaires et mensuelles de planification détaillée des activités ;
- Séances d’évaluation externe trimestrielles et ou semestrielle qui correspondent aux programmations trimestrielles des activités et l’élaboration du plan trimestriel de trésorerie ;
- Descentes sur terrain pour suivi et supervision des activités ;
- Contacts avec les partenaires et séance de travail avec les bénéficiaires

M2. Fournissez une Matrice annuelle de suivi et d’évaluation mise à jour pour l’année de mise en œuvre à venir et cochez la case correspondante lorsqu'elle est jointe.

N. PROCHAINES ÉTAPES

N1. En termes de ce projet pilote, il s'est dégagé une impérieuse nécessité de reconduction de ce projet. Pour ce fait, les innovations ci après mériteront d'être renforcées, il s'agit de :

1. appuie logistique à la tenue des audiences foraines ;
2. renforcement de capacités des membres de noyaux des victimes (formation, équipement, prime, frais de fonctionnement,...) ;
3. appui à l'exécution des jugements décrochés (réparation et recouvrement des Dommages et Intérêt) ;
4. octroie des fonds de réinsertion économique aux victimes ;
5. implantation des panneaux avec de messages traduits en langue dans les milieux les plus reculés ;
6. conscientisation des hommes de troupes et montages des outils d'éducation (chansons, sketches, affiches, théâtres,...)
7. appui aux initiatives locales des victimes (fonds de réinsertion) ;
8. mobilisation communautaire et réunion stratégiques ;
9. plaidoyer et lobbying auprès des acteurs impliqués dans le programme ;
10. Participation aux Forums et échanges internationaux, régionaux
11. Formation du personnel
12. Etc.

N2. Fournissez un Plan de travail annuel mis à jour pour l'année de mise en œuvre à venir et cochez la case correspondante lorsqu'il est joint.

O. PIÈCES À L'APPUI/DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

O1. Les différents documents en annexe

- liste de victimes identifiées : cartographie des cas de violences sexuelles en 2009.
- Quelques photos ;
- Matrice annuelle de suivi et évaluation

O2. Témoignages de bénéficiaires directs ou indirects du projet :

1. Appui psychologique
2. Appui socioéconomique : AGR
3. Assistance judiciaire ;
4. Noyau de victimes.

P. FEEDBACK DE TITULAIRE D'AIDE

Nos avis quant à l'assistance que nous avons reçue d'UNIFEM et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies au cours de la période à laquelle a trait le rapport :

Note de 1 à 3 (1 = médiocre ; 2 = satisfaisante ; 3 = bonne). Lorsque vous attribuez une note de 1, indiquez des détails dans l'espace prévu à cet effet.

Décaissement ponctuel des tranches de l'aide :	1	2	3
Mise à disposition sur demande d'une assistance technique utile :	1	2	3
Mise en œuvre d'une formation/d'un développement du potentiel adéquat/pertinent :	1	2	3
Communication d'un feedback ponctuel et utile sur les rapports trimestriels :	1	2	3
Communication d'un feedback ponctuel et utile sur les rapports semestriels/annuels :	1	2	3

Commentaires supplémentaires : pour assurer un suivi permanent des partenaires sur terrain, nous estimons qu'au niveau de l'Administration et des bureaux de Coordination de UNIFEM, certaines tâches peuvent être reconnues au Bureau de Kinshasa, qui fait aussi rapport au Bureau de Kigali. Il est important d'avoir un Bureau de représentation UNIFEM à l'EST de la RDC.

Q. LISTE DES ACRONYMES

- AGR : Activités Génératrices de Revenues
- CAM : Centre d'Apprentissage de Métiers
- CTLVS : Commission Territoriale de Lutte contre les Violences Sexuelles
- FARDC : Force Armée de la RDC
- FEC : fédération des Entreprises du Congo
- HGR : Hôpital Général de Référence
- D I : Dommages et Intérêts
- PNC : Police Nationale Congolaise
- TGI : Tribunal de grande Instance
- TMG : Tribunal Militaire de Garnison
- VVS : victime de violences sexuelles
- OPJ : Officier de la Police Judiciaire
- PV : Procès Verbal
- OMP : Officier du Ministère Public
- REJUSCO : Restauration de la Justice au Congo

ANNEXES

ANNEXE I : Matrice de suivi et d'évaluation de titulaire d'aide du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies

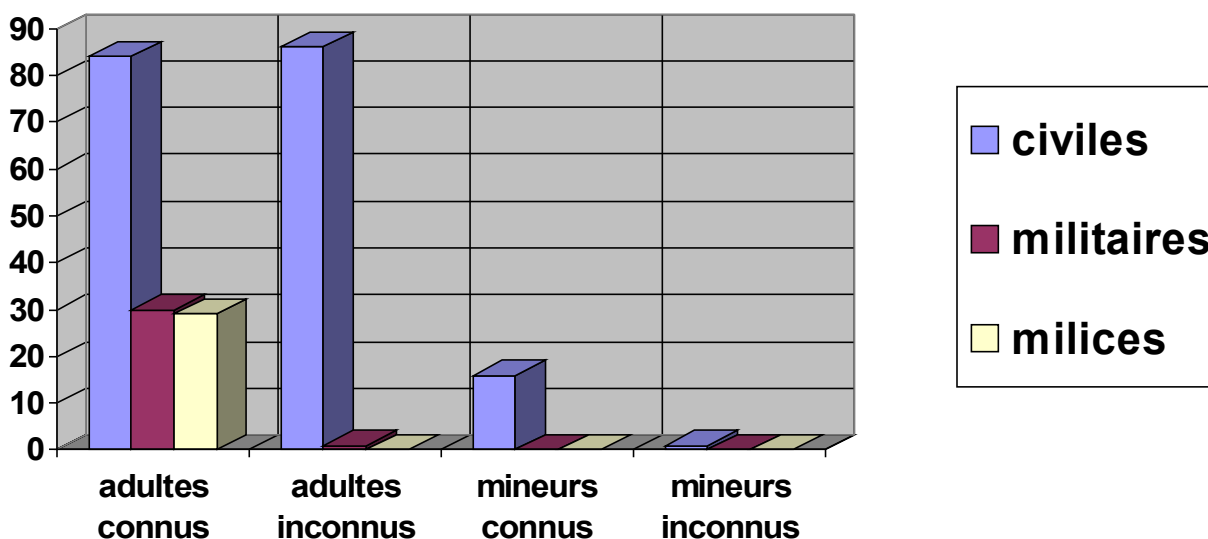
Activité de	Partie	Fréquence/timi	Production	Budget	Publication et plans
-------------	--------	----------------	------------	--------	----------------------

suivi et d'évaluation	responsable	ng			d'utilisation
	<i>Personne/organisation chargée de veiller à la bonne mise en œuvre</i>	<i>Moment auquel l'activité a lieu</i>	<i>Résultat de l'activité de monitoring et d'évaluation</i>	<i>Budget alloué à l'activité de monitoring et d'évaluation</i>	<i>Publication et utilisation des documents (rapports, situation de départ, bilan à mi-parcours, évaluations, etc.)</i>
ANNÉE 1					
Suivi et evaluation organisationnelle	Coordination et Conseil d'Administration avec la commission de contrôle	Suivi hebdomadaire, mensuel, trimestriel et semestriel selon le cas	<ul style="list-style-type: none"> - réunion de la Coordination et Conseil d'administration pour le lancement du projet ; - Identification de forces et faiblesses dans la mise en œuvre des activités du projet ; - recadrage des interventions et revisitation des rôles pour les membres de l'équipe technique ; - planification conséquente des activités en tenant compte : du groupe cible et des ressources y appropriées 	17400\$ repartit à 3600\$ pour le premier trimestre, 4600\$ deuxième trimestre, 4600\$ troisième trimestre et 4600\$ quatrième trimestre,	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplication du projet et dispatching aux membres de l'équipe d'exécution du projet ; - Rencontre de lancement officiel du projet - publication de rapports d'évaluation externe du projet (trimestriel et semestriel)
Rencontre mensuel de planification des activités	Coordination et chef de Bureau antenne de Bunia	Le premier et le deux de chaque mois	<ul style="list-style-type: none"> - un plan opérationnel des activités est mis à la disposition des exécutant ; - un calendrier détaillé permet la mise en œuvre des activités sur terrain, - un plan de trésorerie es définit est suivi ; - les bénéficiaires sont informer en temps des activités en cours et s'y impliquent effectivement 	200\$ le mois	Calendrier des activités et un partage de responsabilités claires suivant les intervenants dans le projet
Séances d'évaluation externe Trimestrielle s et ou semestrielle	Coordination , Conseil d'Administration et un consultant externe	Mars, juin, septembre et décembre	<ul style="list-style-type: none"> - analyse de rapports et visite des activités sur terrain pour se rendre compte du niveau d'évolution du projet ; - contact des bénéficiaires et autres partenaires intervenants dans la mise en œuvre du projet ; - identification de certains résultats effets du travail abattu ; Planification trimestrielle des activités en cours ; 	3000\$ par trimestre sauf le premier trimestre au la prévision était de 2000\$	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport dévaluation externe, - les planifications trimestrielles des activités, les états de besoins financiers et matériels conséquents à chaque période d'exécution ; - l'identification permanente des indicateurs dus à chaque activité ;

			- implication du CA et de la commission de contrôle dans le suivi des activités réalisées : suggestions et discussion sur l'état d'évolution du projet		
Descentes sur terrain pour suivi des activités	Coordination et chef d'antenne du Bureau de Bunia	Mars, mai, juin, septembre, Novembre et décembre	<ul style="list-style-type: none"> - visite des centres d'apprentissage de Métier et formation des victimes sur la loi réprimant les violences sexuelles ; - animation des séances d'évaluation des activités avec l'équipe d'exécution : audiences foraines, cadre de concertation et monitoring de procès ; - rencontres de travail avec les bénéficiaires : les médiateurs, les para juristes, le noyau de victimes pour discuter les outils de travail enfin de leur implication effective dans la réalisation des activités ; - contact avec les acteurs clés au projet : acteurs judiciaires tant des juridictions civiles que militaires, chefs coutumiers, les politico administratives, les leaders religieux, les médias, ... Rencontre d'échange avec les partenaires : CTLVS, PNUD, REJUSCO, UNOCHA 	1000\$ la période	<ul style="list-style-type: none"> - implication de tous les acteurs dans le projet ; - émergence des activités concertées entre les acteurs clés ; - large diffusion des activités par les médias et les partenaires ; - partage de l'information relative au projet avec les intervenants.
ANNÉE 2					
ANNÉE 3					

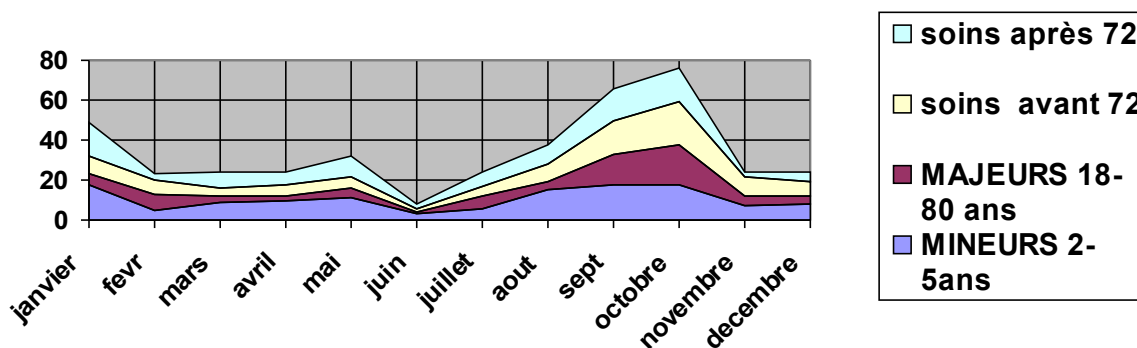
ANNEXE II : STATISTIQUE DES CAS DOCUMENTES

GRAPHIQUE 1 : statistiques des agresseurs



Commentaire Graphique 2 : pour toute l'année 2009, 247 agresseurs ont été enregistrés comme auteur dont 187 civiles, 31 militaires FARDC et PNC ; 29 miliciens.

GRAPHIQUE 2: STATISTIQUES DES VVS ENREGISTREES EN 2009



Commentaires graphique 2 : tout au long de l'année 2009, 206 nouveaux cas de violences sexuelles ont été documentés dont **78** Majeurs dont l'âge varie entre 18 et 80 ans et **128** cas de mineurs dont l'âge varie entre 2 et 17 ans.

ANNEXE III : Quelques témoignages ressortent de ce remerciement des VVS réinsérées économiquement :

- a. KAV. FA. : elle a bénéficié du soutien post natal et reconnaît que grade à ce soutien qu'il continue de subvenir aux besoins de l'enfant.
- b. La fille de Mangango CLE MA qui témoigne qu'il y a une amélioration de sa façon de vivre dans sa famille et avec son entourage à partir du moment où elle a commencé ses activités de la réinsertion (pâtisserie) ; auparavant elle n'étudiait pas mais actuellement elle se fait scolariser grâce à son activité.
- c. Les 2 vvs de kyavisogho KA FLO et Mamingi KA MU ont avoué qu'elles n'avaient pas des champs à cultiver et qu'actuellement elles produisent des vivres de leurs champs et cela a un impact positif sur la vie socioéconomique de celles-ci.
- d. Celle de Cantine KA KAN, qui élève les poules, sa maman avoue que sa vente des œufs est une source de revenu capitale dans sa famille.

FAIT A BENI, le 24 décembre 2009

Mme JULIENNE LUSENGE

Mme MAMBO ZAWADI



Présidente CA

Coordinatrice SOFEPADI